

Commune de

BOERSCH

NOTE RELATIVE AU SYSTEME D'ELIMINATION DES DECHETS

Elaboration
Révision n°1

06/12/1983
30/06/1995

Commune de BOERSCH
REVISION N°2

APPROBATION

Vu pour être annexé à
la délibération du

28 NOV. 2011

A Boersch le

Le Maire

9 DEC. 2011



Philippe MEYER

ANNEXE RELATIVE A LA COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

ETABLISSEMENT ASSURANT LE SERVICE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA COLLECTE
ET LE TRAITEMENT DES ORDURES
DE MOLSHEIM, MUTZIG et ENVIRONS
52 route Industrielle de la Hardt
67120 MOLSHEIM

regroupant 68 communes dont 67 de l'arrondissement de Molsheim et une de STRASBOURG
Campagne.

PRESTATIONS EFFECTUEES

- Collecte des ordures ménagères et déchets assimilés, 1 fois par semaine en porte-à-porte par B.O.M lève conteneur.
- Collecte sélective des vieux papiers et flaconnages plastiques par bennes rotatives, conteneurs mobiles ou collectes en porte-à-porte.
- Création d'aires d'apport volontaire communaux pour la récupération des déchets ménagers recyclables : verre – flaconnages en plastiques – papiers/cartons.
- Collecte des encombrants ménagers, une fois par semestre.
- Création et exploitation d'un réseau sectoriel de déchetteries (Molsheim, Marlenheim, Wasselonne, Boersch, Duppigheim, Muhlbach, Saint-Blaise-La-Roche, Schirmeck)

TRAITEMENT DES DECHETS

- Les ordures ménagères et déchets assimilés (D.I.B) sont transportés et incinérés à l'U.I.O.M. de la CUS
- Les déchets volumineux sont également incinérés après tri et broyage ; la fraction métallique est recyclée.
- Les déchets collectés en déchetterie : papiers, verre, déchets végétaux, ferrailles, électroménagers, huiles synthétiques et minérales, batteries, bois, flaconnages plastiques,

sont transportés et remis à différents établissements qui en assurent leur recyclage et valorisation.

ACCESSIBILITE

En raison du droit des usagers à être desservis en porte à porte, il est essentiel de créer la voirie de manière à permettre le passage des véhicules de collecte en marche avant.

En cas d'impasse, une aire de retournement est indispensable.

AUTRES ACTIONS MENEES PAR LE SYNDICAT

- Etude et mise en place, depuis 1991, d'une collecte séparative des déchets provenant des hôpitaux et des cabinets des libéraux de la santé.
- Participation aux groupes de travail œuvrant :
 - pour la fermeture des décharges brutes,
 - pour l'élaboration du Plan Départemental de l'Élimination des déchets en conformité avec les nouvelles directives,
 - pour la mise en place de filières spécifiques (déchets inertes, pneumatiques, etc.).
- Campagne de communication ayant pour objectif d'éduquer et d'inciter les usagers au tri à la source :
 - Création du logo SELECT'Om ;
 - Edition d'une brochure expliquant l'ensemble de la gestion des déchets ;
 - Actions en milieu scolaire (cassettes vidéo, visite des déchetteries) ;
 - Incitation en milieu rural au compostage individuel.